

Informations de base	
2004/2188(INI) INI - Procédure d'initiative Emploi et productivité, contribution à la croissance économique Subject 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 5.05 Croissance économique	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	EMPL Emploi et affaires sociales		RAINYTÉ-BODARD Ona (ALDE)
	Commission pour avis		Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/05/2004	Publication du document de base non-législatif	SEC(2004)0690 	Résumé
18/11/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/04/2005	Vote en commission		Résumé
26/04/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0109/2005	
09/06/2005	Décision du Parlement	T6-0240/2005	Résumé
09/06/2005	Résultat du vote au parlement		
09/06/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2188(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/6/23987

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0109/2005	26/04/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0240/2005 JO C 124 25.05.2006, p. 0423-0563 E	09/06/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2004)0690 		28/05/2004	Résumé

Emploi et productivité, contribution à la croissance économique

2004/2188(INI) - 09/06/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Ona **JUKNEVIČIENĖ** (ADLE, LT), le Parlement européen réaffirme le bien-fondé des objectifs de Lisbonne en vue du plein-emploi, de la croissance économique, de la cohésion sociale (notamment la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités de revenu et contre le chômage) et de la protection de l'environnement, en tant que moteurs de la réalisation du développement durable dans l'Union européenne. Ces objectifs stratégiques devraient être la priorité de l'Union européenne pendant les cinq années à venir. Il fait sienne la conclusion de la Commission dans son document de travail, selon laquelle « les efforts de réforme visant à stimuler l'emploi devraient porter notamment sur les réformes des systèmes de prélèvement et de prestations pour rendre le travail financièrement attrayant, les politiques actives du marché du travail en vue d'améliorer l'employabilité, la modernisation de l'organisation du travail comprenant des contrats de travail plus flexibles, les efforts visant à encourager la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs et les efforts rendant les systèmes de négociation collective plus favorables à l'emploi ».

Pour le Parlement, la réforme de la politique de protection sociale, des politiques fiscale et économique, de la politique de l'emploi et de la politique financière doit être pensée d'une manière cohérente qui tienne dûment compte de l'objectif européen de niveau élevé de l'emploi et de la protection sociale. Dans ce contexte, il faut accorder une attention accrue à l'amélioration de l'efficacité des marchés, de l'innovation technologique, des systèmes de formation et d'éducation, de la compétitivité et de la productivité en tant que conditions de la croissance et de l'emploi. La Commission est invitée à encourager l'interaction entre entreprises, établissements scolaires, universités et hommes de science dans l'Union européenne tout entière et au-delà de celle-ci, afin de stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation. Les députés reconnaissent également l'importance des services publics et de leur contribution à la promotion de la cohésion sociale, économique et territoriale dans l'Union européenne ainsi qu'à la croissance économique et la croissance de l'emploi.

Reconnaissant l'importance de la libre circulation des travailleurs dans l'UE, le Parlement invite les États membres à réexaminer la durée de la période transitoire applicable aux nouveaux États membres en vue d'éliminer tous les obstacles à la mobilité du travail. Il insiste enfin sur la nécessité d'instaurer des mesures en faveur du vieillissement actif et contre les retraites anticipées; il estime que les personnes plus âgées doivent être considérées, du fait de leur expérience et de leurs aptitudes, comme une richesse à exploiter plutôt que comme un problème à affronter.

Emploi et productivité, contribution à la croissance économique

2004/2188(INI) - 28/05/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un document de travail des services de la Commission sur l'emploi et la productivité et leur contribution à la croissance économique.

CONTENU : en réponse à une demande formulée par le Secrétaire général de la Commission dans le cadre du groupe directeur de la politique industrielle, la présente note est centrée sur la relation existant entre les deux composantes de la croissance économique: la croissance de l'emploi et la croissance de la productivité.

Le document de la Commission relève que l'évolution de la croissance de l'emploi et de la productivité dans l'UE a été largement disparate au cours des dernières années. Par rapport à la première moitié des années 1990, la période 1996-2002 a connu une croissance significative de la contribution du travail à la croissance du PIB de l'UE, mais qui a été neutralisée par la réduction de la contribution de la productivité du travail. Par comparaison, les États-Unis ont pu combiner une forte performance de l'emploi avec une accélération de la productivité du travail, ce qui s'est traduit par la croissance du PIB qui a dépassé d'un point de pourcentage celle de l'UE au cours de la période 1996-2002.

La note avance les explications possibles de l'écart croissant entre les performances qui sous-tendent les économies de l'UE et des États-Unis et les moyens permettant à l'UE d'améliorer ses performances sur le front aussi bien de la productivité que de l'emploi. Elle porte également sur la question de savoir si le problème est inhérent au cadre politique fondamental ou s'explique par l'incapacité des États membres de mettre en oeuvre les réformes nécessaires pour traduire le discours en réalité.

Les raisons pour lesquelles l'Europe s'est fait distancer par les États-Unis au niveau de la croissance de la productivité au cours des dernières années sont complexes. Une partie de l'explication est due à l'ampleur par laquelle les technologies de l'information et de la communication ont pénétré les économies respectives. Une autre partie est due au schéma de croissance à intensité de travail relativement forte observé dans l'UE depuis le milieu des années 1990. Toutefois, il reste des phénomènes inexpliqués qui sont presque certainement liés à des facteurs plus fondamentaux qui sous-tendent la croissance. Parmi les principaux facteurs, il convient de mentionner l'éducation et la formation, l'investissement dans la R&D, l'infrastructure de transport et de communications, l'esprit d'entreprise, l'organisation du travail, l'efficacité du secteur public et le mode de fonctionnement des marchés, à savoir les marchés du travail, les marchés financiers et les marchés des produits.

Tant la théorie économique que l'expérience des États membres de l'UE et des États-Unis indiquent qu'il n'y a lieu de privilégier ni la croissance de l'emploi ni la croissance de la productivité. L'objectif clé doit être de relever les niveaux de productivité en mobilisant tous les moyens disponibles pour stimuler la croissance de la productivité totale des facteurs, tout en encourageant en même temps le schéma de la croissance à forte intensité de travail à moyen terme qui est nécessaire pour évoluer vers le plein emploi.

La poursuite énergique des réformes nécessaires des marchés du travail peut entraîner une période de croissance de la productivité inférieure à son plein potentiel, mais cela ne doit en aucun cas être considéré comme un arbitrage. En outre, les progrès réalisés dans les domaines des réformes des marchés du travail n'entravent aucunement les efforts visant à stimuler l'investissement et le progrès technique. Par conséquent, rien n'interdit aux responsables d'agir simultanément sur les deux tableaux.

Cependant, en vue de faire progresser au cours des prochains mois et années l'agenda politique présenté dans la note, les gouvernements devront inévitablement opérer des choix politiques difficiles en ce qui concerne la poursuite optimale des objectifs spécifiques de Lisbonne.. Des choix devront être opérés en matière budgétaire en vue à la fois d'atteindre l'équilibre global entre les mesures favorisant la productivité ou l'emploi et du poids à attacher aux initiatives spécifiques. En outre, compte tenu des pressions inévitables sur les décisions budgétaires, les gouvernements devront de plus en plus remettre en question les programmes publics existants afin d'atteindre une plus grande efficacité et des plus hauts niveaux de performance globale.